

IMPACT ET ENVIRONNEMENT

Bureau d'étude environnement
Pôle Agriculture et Environnement

Contact : Cyrille MARTINEAU et Amaury MANCEAU

Commune de
ERDRE EN ANJOU
Département du
Maine-et-Loire



Tél. : 02.41.72.14.16 - Fax : 02.41.72.14.18
E-mail : contact@impact-environnement.fr
Site internet : www.impact-environnement.fr
Adresse : 2 rue Amadéo Avogadro
49070 Beaucouzé

Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter un Elevage Avicole

Rubrique : 366o.a



Mandataire

Monsieur BARBOT Stéphane
« 31, La Joubarderie »
La Pouëze
49 370 ERDRE EN ANJOU

Contact

Monsieur Stéphane BARBOT
→ Tél. : 06 18 25 75 68
→ E-mail : stephane.barbot49@gmail.com

COMPLEMENT JUIN 2021

1. OBJECTIFS DE CE COMPLEMENT

Ce complément a pour objectif de répondre au courrier de la préfecture en date du 30 mars de manière à compléter le dossier de demande d'autorisation.

L'ensemble de ces compléments sera intégré au dossier initial, après validation par les services administratifs.

2. REGLEMENTATION IED

+ Les bilans réels simplifiés concernant l'espèce dinde actuellement élevés sont joints en annexe.

+ Les tableaux du GEREP sont détaillés en annexe.

+MTD 34

Réduction des émissions de NH₃ au bâtiment				
. MTD 34. Afin de réduire les émissions atmosphériques d'ammoniac provenant de chaque bâtiment d'hébergement de dindes, la MTD consiste à appliquer une ou plusieurs des techniques ci-dessous.				
MTD 34		Bâtiment	Aide à la compréhension des techniques	Eléments d'appréciation
<i>a Une des techniques suivantes avec ventilation statique ou dynamique:</i>				
<i>a. Ventilation statique ou dynamique avec système d'abreuvement ne fuyant pas (dans le cas d'un sol plein avec litière profonde).</i>	O	X		Elevage avec pipettes et ventilation dynamique.
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
<i>b. Utilisation d'un système d'épuration d'air tel que: 1. laveur d'air à l'acide; 2. système d'épuration d'air à deux ou trois étages; 3. biolaveur;</i>	O			
	N	X <input type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		

MTD 15 :

Réduction des émissions dans l'eau et le sol lors du stockage des fumiers ou effluents solides.¹			
Afin d'éviter ou, si cela n'est pas possible, de réduire les émissions dans le sol et les rejets dans l'eau résultant du stockage des effluents d'élevage solides, la MTD consiste à appliquer une combinaison des techniques suivantes, dans l'ordre de priorité indiqué:			
Conditions de conformité : Le choix d'une combinaison de techniques au minimum dans l'ordre de priorité suivant est attendu dans les propositions ci-dessous.			
MTD 15		Aide à la compréhension des techniques	Éléments d'appréciation
a) Stocker les effluents d'élevage solides séchés dans un hangar.	O <input type="checkbox"/> N <input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>		
b) Utiliser un silo en béton pour le stockage des effluents d'élevage solides.	O <input type="checkbox"/> N <input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>		
c) Stocker les effluents d'élevage solides sur une aire imperméable équipée d'un système de drainage et d'un réservoir de collecte des jus d'écoulement.	O <input type="checkbox"/> N <input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>		
d) Choisir une installation de stockage d'une capacité suffisante pour contenir les effluents d'élevage pendant les périodes durant lesquelles l'épandage n'est pas possible.	O <input checked="" type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>		Stockage des fumiers restants au champ sur une surface épandable.
e) Stocker les effluents d'élevage solides en tas au champ, à l'écart des cours d'eau de surface et/ou souterrains susceptibles de recueillir le ruissellement.	O <input type="checkbox"/> N <input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>		Stockage des fumiers restants au champ sur une surface épandable.
<i>Précisez également si vous employez la ou les techniques alternatives validées au niveau national ci-dessous.</i>			
Techniques alternatives à la technique x) ou y) (validées) : Aucune à ce stade	O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>		
<i>Si vous ne satisfaites pas le critère de conformité et si vous ne mettez pas en œuvre en contrepartie une ou plusieurs techniques alternatives validées, indiquez quelle(s) mesure(s) vous mettez ou allez mettre en place afin d'être conforme à la MTD.</i>			

+ RAPPORT DE BASE :

Une cuve à fioul de 1500 litres est bien présente sur le site mais il s'agit d'une cuve d'un tonnage inférieur à 50 tonnes.

+Lien internet pour la déclaration d'ammoniac :

Le lien internet pour la déclaration d'ammoniac en 2021 est :

3. FERTILISATION

+ Le détail des moyennes olympiques est joint en annexe.

Au final, les rendements moyens sont les suivants :

Maïs ensilage = 11,4 T/ha ;

Blé = 62 q/ha

Maïs grain = objectif 60 q (année 2019/2020 non représentative)

Bilans remis à jour en fonction des rendements ci-dessus :

Exportations des cultures :

Cultures	Surface*	Rendements	Export / Unité			Total Exports (en kg)		
			N	P2O5	K2O	N	P2O5	K2O
Blé (g+p)	7,1	62	2,5	1,1	1,7	1095,9	482,2	745,2
Colza	3,5	30	3,5	1,4	1	371,2	148,5	106,1
Maïs grain	4,2	60	1,5	0,7	0,5	381,8	178,2	127,3
Foin épiaison	4,2	6	15	6	22	381,8	152,7	560,0
TOTAL						2230,7	961,6	1538,5

* : la surface des cultures a été calculée en fonction de la surface épardable (19,09 ha) au prorata de la surface initiale (27 ha)

Bilan agronomique avant exportation :

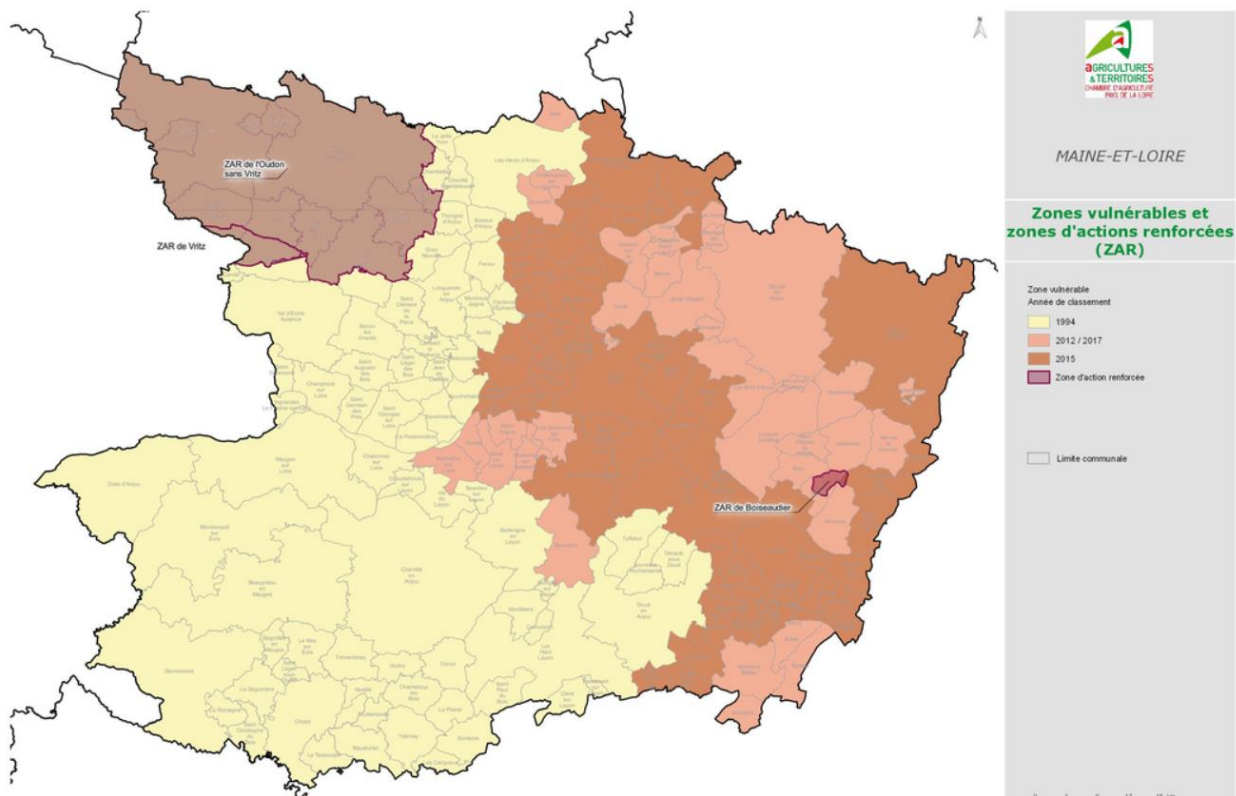
Bilan de l'exploitation	Exploitation			
BARBOT		N	P2O5	K2O
Apports de l'atelier avicole		14931,0	14490,0	15246,0
Exportations des cultures		-2230,7	-961,6	-1538,5
Solde		12700,3	13528,4	13707,5

+Convention de reprise avec la quantité maximale en azote correspondant à l'élevage de dindes.
A voir en annexe.

4. SENSIBILITE DU MILIEU NATUREL

+ZAR

Une partie du parcellaire d'épandage est localisé au sein de la Zone d'Actions Renforcée (ZAR) : il s'agit des 2 îlots parcellaires localisées au sein du bassin versant de l'Oudon et situé au Nord du bourg de Vern d'Anjou.



Les prescriptions concernant cette ZAR sont les suivantes :

Dans les zones d'actions renforcées de Maine-et-Loire, les exploitants limitent le solde de la BGA à 50 kg d'azote/ha sur la campagne ou en moyenne sur les trois dernières campagnes ou bien ils respectent un plafond d'azote total fixé à 190 kg/ha de SAU. Ce choix est valable sur la durée du programme. Drainage en ZAR Les nouveaux drainages ou les anciens à réhabiliter doivent être équipés de dispositifs d'épuration et de régulation des débits des eaux issues du drainage. Le volume minimal à stocker est de 75 m³ /ha drainé avec des hauteurs d'eau maximum de 1 mètre.

On notera que les apports globaux totalisent 500 kg N sur une surface globale de 27 ha soit un apport moyen de 19 kg N/ha. Dans tous les cas, l'exploitant respectera en ZAR l'équilibre de la fertilisation. On notera l'absence de drainage sur le parcellaire d'épandage situé en ZAR.

+ plan d'eau sur l'îlot n°5 :

On notera la présence d'un plan d'eau dans l'angle Nord-Est de l'îlot n°5. Toutefois, ce plan d'eau est entouré d'une zone tampon d'au moins 10 mètres qui est boisée. En conséquence, en respect des prescriptions réglementaires, les épandages peuvent s'effectuer à 10 mètres des plans d'eau. Le plan d'eau sera entouré d'une haie (ligne verte) dans sa version définitive.

5. REFERENCES REGLEMENTAIRES

La directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles, appelée directive IED, a pour objectif de parvenir à un niveau élevé de protection de l'environnement grâce à une prévention et à une réduction intégrées de la pollution provenant d'un large éventail d'activités industrielles et agricoles.

6.DIVERS

+ Construction des bâtiments :

Le bâtiment de 1200 m² a été construit en 1993 et le bâtiment de 1800 m² a été construit en septembre 2020.

Les pages erronées seront corrigées suivants ces éléments, ainsi que la page 13.

+Réserve incendie et bâtiments d'élevage :

La réserve incendie est située à 120 mètres du bâtiment d'élevage le plus proche et la capacité de la réserve est de 150 m³.

L'exploitant se conformera aux prescriptions du SDISS avec la mise en place de 120 m³ pour 1000 m² de bâtiment et 30 m³ pour 500 m² supplémentaires : soit au final un besoin total de 240 m³ pour 3000 m² de bâtiment d'élevage. Une nouvelle poche sera mise à proximité de la poche existante pour compléter les besoins en réserve incendie.

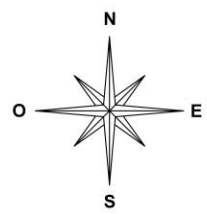
+Commentaire page 42 :

« Au regard de la distance des parcelles d'épandage par rapport à ce captage, et étant donné que les apports s'effectueront en respect des besoins des cultures. Aucun impact n'existera sur cette ressource en eau du fait d'épandage de produits fertilisants sur les terres incluses au plan d'épandage de Monsieur BARBOT.

La phrase : « Quelques puits ont été localisés durant l'étude pédologique, une exclusion de 50 mètres a été effectuée autour de chaque point d'eau » sera supprimée.

Le positionnement des tiers a été complété sur le plan 1/2000 : voir page suivante.

Exploitation de M. BARBOT Stéphane
" La Jouberderie " - LA POUZE 49370 ERDRE-EN-ANJOU



Plantations d'arbres isolés à réaliser

Poche incendie 150 m³

Projet - Poche incendie 100 m³

BOIS CLOS

- Limite d'unité foncière
- Habitations tiers les plus proches

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
Commune déléguée **LA POUZE**
Commune nouvelle **ERDRE-EN-ANJOU**
Section **249 ZB** - échelle **1 / 2000**

PC 2
établis par : MC

Les présents plans avant-projet sommaire sont exclusivement destinés à la constitution des dossiers administratifs (demande de permis de construire, installations classées, etc...) et ne peuvent pas être directement utilisés pour réaliser la construction. Les côtes indiquées sont données à titre indicatif. Des plans d'exécution devront être établis et fournis par les entreprises en tenant compte des différentes études particulières à réaliser (étude de sols, maçonnerie, charpente...)

+ erreur sur la note de présentation non technique :

Le paragraphe suivant sera supprimé :

En parallèle de la construction de ce nouveau bâtiment, les associés prévoient de rénover le canardier avec la mise en place d'une seconde fosse de 445 m³ utiles de manière à respecter les besoins de stockage. Les lisiers seront évacués régulièrement après projet vers les deux fosses (existante et en projet) qui seront couvertes avec un lit de paille en respect des meilleures techniques disponibles.

+conditions d'épandage des eaux de lavage :

Les eaux de lavage seront épandues avec une tonne à lisier équipée de pendillards. L'épandage sera réalisé par une entreprise spécialisée.

+Descriptif cahier d'épandage :

Pour un bon suivi agronomique et afin de respecter totalement les conditions d'épuration par le sol, un cahier d'épandage est actuellement tenu par l'exploitant. Ce cahier doit indiquer :

- les dates d'épandage,
- le volume des effluents et les quantités d'azote toutes origines confondues,
- les parcelles réceptrices,
- la nature des cultures,
- le délai d'enfouissement,
- le traitement mis en œuvre pour atténuer les odeurs (s'il existe).
- Les dates de dépôt et de retrait aux champs ;
- Les dates d'implantation et de destruction des couverts végétaux.

+ Consommation de l'eau :

La consommation en eau actuel de l'élevage est d'environ 3200 m³/an avec une consommation d'environ :

+ 450 m³/ lot (lavage compris) de dindes pour le bâtiment 1 soit 1260 m³ ;

+et 680 m³/lot de dindes pour le bâtiment 2 soit 1904 m³.

Avec la production poulets, on estime la consommation d'eau (suivant références ITAVI) à :

Bâtiment 1 = 190 m³/lot X 6.5 lots = 1 235 m³/an ;

Bâtiment 2 = 285 m³/lot X 6,5 lots = 1 853 m³/an

Soit au total 3 088 m³/an

En conséquence, la consommation en eau va peu évoluer avant et après projet.

+Capacité de la fosse de stockage 20 m3 :

Comme indiqué dans le dossier, le lavage des parois et plafond est réalisé en présence de litière qui permet d'absorber les eaux de lavage.

La litière est ensuite curée et un balayage est réalisé avec un lavage rapide du sol. Les eaux issues de ce lavage du sol représentent 2 à 3 m³ par lot.

La fosse de récupération des eaux est largement dimensionnée en sachant que l'éleveur limite le lavage, utilise un matériel à haute pression et privilégie le lavage sur litière.

ANNEXES

ANNEXE 1 : BILANS REELS SIMPLIFIES POUR L'ESPECE DINDE ACTUELLEMENT ELEVEE

ANNEXE 2 : TABLEAU DU GEREP

ANNEXE 3 : MOYENNE OLYMPIQUE DES RENDEMENTS

ANNEXE 4 : CONVENTION DE REPRISE AVEC QUANTITE MAXIMALE D'AZOTE

Annexe 1 : BRS Bâtiment 1 (1200 m²) Dindes



Bilan Réel Simplifié pour les élevages de volaille de chair, palmipèdes ou de futurs reproducteurs

Espèce et production	Dinde conventionnelle
Références Zootechniques	Données annualisées de l'élevage
Poids final moyen (kg)	11,45
Poids du poussin (kg)	0,06
Gain de poids (kg)	11,39
Poids moyen des morts (kg)	5,73
Mortalité (%)	9,25%
IC	2,19
Aliment ingéré (kg)	24,94
Densité (animaux/m²)	6,50
Nbre de bandes/an	2,70

Alimentation - Composition alimentaire	Données annualisées de l'élevage
Taux de MAT de l'aliment (%)	19,90
Taux de Phosphore de l'aliment (P en g/kg)	6,15
Taux de Potassium de l'aliment (K en g/kg)	0,00
Taux de Calcium de l'aliment (Ca en g/kg)	0,00
Taux de Cuivre de l'aliment (Cu en mg/kg)	0,00
Taux de Zinc de l'aliment (Zn en mg/kg)	0,00

Bilan Massique de l'excrétion (avant pertes par volatilisation) - Valeurs N et P2O5 à comparer aux NEA MTD Excrétion	Élément total excrété (kg/animal/lot)	Élément excrété par emplacement et par an (kg/place/an)*
N	0,384	1,036
P2O5	0,212	0,573
K2O	-0,073	-0,198
CaO	-0,191	-0,516
Cu	0,000	0,000
Zn	0,000	-0,001

Litière (démarrage + paillage en cours de lot)	Matériaux 1	Matériaux 2
Type de litière	Paille + copeaux	0
Quantité de litière mise en place par lot (kg/m²)	0	0

Gestion des déjections	
Répartition au bâtiment (%)	100
Répartition sur le parcours (%)	0
Type d'effluent produit dans le bâtiment	Fumier Pailleux

Bilan Massique à l'épandage (après pertes par volatilisation)	Élément épandable (kg/animal/lot)	Élément épandable par emplacement et par an (kg/place/an)
N	0,222	0,599
P2O5	0,212	0,573

BRS Bâtiment 2 (1200 m²) Dindes



Bilan Réel Simplifié pour les élevages de volaille de chair, palmipèdes ou de futurs reproducteurs

Espèce et production	Dinde conventionnelle
Références Zootechniques	Données annualisées de l'élevage
Poids final moyen (kg)	10,50
Poids du poussin (kg)	0,06
Gain de poids (kg)	10,44
Poids moyen des morts (kg)	5,25
Mortalité (%)	9,25%
IC	2,36
Aliment ingéré (kg)	24,64
Densité (animaux/m²)	7,22
Nbre de bandes/an	2,70

Alimentation - Composition alimentaire	Données annualisées de l'élevage
Taux de MAT de l'aliment (%)	19,90
Taux de Phosphore de l'aliment (P en g/kg)	6,15
Taux de Potassium de l'aliment (K en g/kg)	0,00
Taux de Calcium de l'aliment (Ca en g/kg)	0,00
Taux de Cuivre de l'aliment (Cu en mg/kg)	0,00
Taux de Zinc de l'aliment (Zn en mg/kg)	0,00

Bilan Massique de l'excrétion (avant pertes par volatilisation) - Valeurs N et P2O5 à comparer aux NEA MTD Excrétion	Elément total excrété (kg/animal/lot)	Elément excrété par emplacement et par an (kg/place/an)*
N	0,408	1,102
P2O5	0,219	0,593
K2O	-0,067	-0,182
CaO	-0,175	-0,473
Cu	0,000	0,000
Zn	0,000	-0,001

Litière (démarrage + paillage en cours de lot)	Matériaux 1	Matériaux 2
Type de litière	Paille + copeaux	0
Quantité de litière mise en place par lot (kg/m²)	0	0

Gestion des déjections	
Répartition au bâtiment (%)	100
Répartition sur le parcours (%)	0
Type d'effluent produit dans le bâtiment	Fumier Pailleux

Bilan Massique à l'épandage (après pertes par volatilisation)	Elément épandable (kg/animal/lot)	Elément épandable par emplacement et par an (kg/place/an)
N	0,236	0,637
P2O5	0,219	0,593

Annexe 2 : TABLEAU GEREP

Tableau 1 : Caractéristiques de l'exploitation

Localisation de l'exploitation	Pays de la Loire
--------------------------------	------------------

Tableau 2 : Liste des bâtiments et caractéristiques associées

Nom du bâtiment	Surface m ²	Type de sols	Caractéristiques des bâtiments				Efficacité du traitement de l'air sur l'ammoniac	Abreuvoirs : Présence de dispositifs anti-fuites anti-gaspi	Type d'effluent sortant du bâtiment
			Modalité de gestion des déjections	Gestion de l'ambiance	Traitement de l'air				
V1 A	1 080	Terre battue + litière	Litière accumulée (terre battue)	Brumisation	Pas de traitement		Oui	Solide	
V2	1 800	Sol bétonné + litière	Litière accumulée (béton)	Brumisation	Pas de traitement		Oui	Solide	
V1 B	120	Terre battue + litière	Litière accumulée (terre battue)	Brumisation	Pas de traitement		Oui	Solide	

Tableau 3 : Types de productions et effectifs par bâtiment

Nom du bâtiment	Type de volaille 1	Production 1		Type de volaille 2	Production 2		Type de volaille 3	Production 3	
		Type de production 1	Poules pondeuses Nombre de places Autres catégories Densité (animaux/m ²)		Type de production 2	Poules pondeuses Nombre de places Autres catégories Densité (animaux/m ²)		Type de production 3	Poules pondeuses Nombre de places Autres catégories Densité (animaux/m ²)
V1 A	Poulets_de_chair	Poulet standard - Standard	24,16 6,5						
V2	Poulets_de_chair	Poulet standard - Standard	24,16 6,5						
V1 B	Poulets_de_chair	Poulet standard - Standard	24,16 6,5						

Tableau 4 : Excréments azotés et part du temps passé au bâtiment

Nom du bâtiment	Type de production 1	Production 1			Type de production 2	Production 2			Type de production 3	Production 3		
		Azote excrété kgN/animal (par lot ou par an si l'animal vit plus d'un an)		Part du temps passé au bâtiment (%)		Azote excrété kgN/animal (par lot ou par an si l'animal vit plus d'un an)		Part du temps passé au bâtiment (%)		Azote excrété kgN/animal (par lot ou par an si l'animal vit plus d'un an)		Part du temps passé au bâtiment (%)
		Par défaut	Valeur spécifique			Par défaut	Valeur spécifique			Par défaut	Valeur spécifique	
V1 A	Poulet standard - Standard		0,042	100								
V2	Poulet standard - Standard		0,042	100								
V1 B	Poulet standard - Standard		0,042	100								

Tableau 5 : Attribution des ouvrages de stockage ou traitement associés, par production, par bâtiment - A renseigner une fois les tableaux 6 et 7 complétés.

Nom du bâtiment	Production 1			Production 2			Production 3			Production 4		
	Fientes	Solide	Liquide	Fientes	Solide	Liquide	Fientes	Solide	Liquide	Fientes	Solide	Liquide
V1 A		export										
V2		export										
V1 B		CHAMP										

Tableau 6 : Liste des unités de traitement des fientes, fumiers et lisiers produits

Les effluents de vos bâtiments subissent-ils un traitement particulier (séparation de phase, nitrification/dénitrification, compostage, méthanisation...)?
 Votre réponse à sélectionner ici : **NON**

Nom du traitement	Forme de l'effluent entrant (avant traitement)	Type de traitement	Forme de l'effluent sortant (après traitement)	Destination des effluents pour le stockage (A renseigner une fois le Tableau 7 rempli)	
				Solide	Liquide

Tableau 7 : Liste des unités de stockage des fientes, fumiers et lisiers produits

Nom du stockage	Forme de l'effluent	Type de stockage	Vérification (doit être égal à 100% une fois le tableau 8 rempli)
1 export	Solide	Pas de stockage	100%
2 CHAMP	Solide	Fumier stocké au champ	100%
3			0%
4			0%
5			0%

Attention : il est indispensable de renseigner le tableau 5 une fois les tableaux 6 (traitement) et 7 (stockage) finalisés.

Tableau 8 : Liste et caractérisation des épandages (fonction de la provenance de l'effluent, de sa forme et des modalités d'épandage)

Identification de l'épandage	Provenance des effluents	Forme de l'effluent	Devenir de l'effluent	Modalité d'épandage	Part des effluents par provenance et par modalité d'épandage
1 épandage	CHAMP	Solide	Epandu sur terres en propre	Incorporation immédiate	100%
2 compost	export	Solide	Effluent normalisé exporté	Inconnue	100%

SYNTHÈSE DES ÉMISSIONS DE L'ÉLEVAGE POSTE PAR POSTE

	Ammoniac (NH3)	Protoxyde d'azote (N2O)	Méthane (CH4)	Particules totales (TSP)	Particules fines (PM10)
	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an
Batiment	2 412				
Stockage	93				
Epandage (sur terres en propre)	29				
Epandage (sur autres terres dans le cadre du plan d'épandage)	-				
Epandage (exportation d'effluents normalisés)	4 922				
Parcours	-				
Emissions totales (à l'exclusion des émissions des effluents normalisés exportés)	2 534	88	38	2 032	1 016
Valeur seuil de déclaration des Emissions Polluantes (arrêté du 31 janvier 2008)	10 000	10 000	100 000	100 000	50 000

ÉMISSIONS POUR UN ÉLEVAGE STANDARD ÉQUIVALENT (MTD23)

	Ammoniac (NH3)	Protoxyde d'azote (N2O)	Méthane (CH4)	Particules totales (TSP)	Particules fines (PM10)
	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an
Batiment	2 814				
Stockage	2 711				
Epandage (sur terres en propre)	1 678				
Parcours	-				
Emissions totales (à l'exclusion des émissions des effluents normalisés exportés)	7 204	373	958	2 903	1 451

ÉMISSIONS D'AMMONIAC PAR PLACE ET PAR BÂTIMENT

Nom du bâtiment	Production 1 kg NH3/an/place	Production 2 kg NH3/an/place	Production 3 kg NH3/an/place	Production 4 kg NH3/an/place	Production 5 kg NH3/an/place
V1 A	0,033				
V2	0,033				
V1 B	0,033				

Calcul rendement moyen pluriannuel (T ou Qx / Ha)

Nom de l'adhérent

BARBOT STEPHANE

Adresse

31 La Jambonerie
La Pavière
49340 ERDRE en ANJOU

Numéro de PACAGE

049167888

Commune du siège
d'exploitation

Numéro d'adhérent

COOP41280

Cultures	2019/2020	2018/2019	2017/2018	2016/2017	2015/2016	Mini	Maxi	Moyenne (T ou Qx / ha)
Maïs ensilage	12	10,4	11,8	10	12	10	12	11
Blé	(pas blé)	73,3	55,7	66	58			
orge								
Maïs Grain non irrigué	49,3							
TOURNESOL	15							

ANNEXE 4 :Convention de reprise avec élevage de dindes



« REPRISE D'EFFLUENTS D'ELEVAGE »

Convention établie entre

D'une part :

COOPERATIVE L'EVEIL
26 Rue des Tuileries
85120 ST PIERRE DU CHEMIN
Agrément HCCA : N°10258
RCS : LA ROCHE SUR YON N° 2003 D 602

Et d'autre part :

M BARBOT Stéphane
La Jouborderie
49370 LA POUZEZE

Il est ainsi convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La Coopérative l'Eveil s'engage à reprendre les fumiers issus de volailles sur litière, déclarés lors de l'adhésion soit environ 460 tonnes par an sur 3000m² (1200m² + 1800m²) pour 14 931 unités d'azote (N) et 14490 unités de phosphore (P₂O₅).

Ses effluents seront repris et livrés sur l'une des deux plateformes de compostage FERTIL'EVEIL ICPE 2170 agréées sous le n°05-DRCLE/1-611 ou sous le n° DIDD-2017 n°31, qui se chargera de la transformation et de la commercialisation des composts.

ARTICLE 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de la signature. Celle-ci se renouvellera par tacite reconduction.

ARTICLE 3 : Qualité du produit

Les effluents d'élevage repris par la Coopérative l'Eveil devront répondre au cahier des charges mis en place par Fertil'Eveil (indemne de cadavre, de corps étranger, respect du taux de matière sèche...).

ARTICLE 4 : Valorisation et règlement

Une grille tarifaire est remise lors de l'adhésion. Celle-ci peut évoluer sous décision du Conseil d'Administration. « Les factures d'achat établies pour ordre et pour le compte de » seront réglées dans un délai de 30 jours fin de mois.

ARTICLE 5 : Résiliation de contrat

La présente convention pourra être résiliée à tout moment, par la COOP EVEIL, sur décision du Conseil d'Administration, pour non-respect :

- du volume livré,
- de la qualité du produit fourni en fonction du cahier des charges établi par FERTIL'EVEIL.

Elle peut également être résiliée à la date d'échéance par l'une ou l'autre des parties sous réserve d'un préavis de trois mois.

Toute modification ou rupture de cette convention sera signalée sans délai auprès de la préfecture (Bureau de l'environnement) et du service des installations classées.

ARTICLE 6 : Contestation et litiges

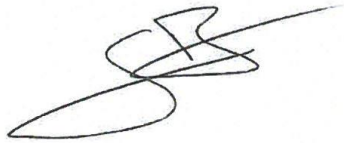
Tout litige relatif aux termes de ce contrat et à l'application des présentes sera du ressort du Tribunal de Commerce de la Roche sur Yon, lieu du siège social de la Coopérative l'Eveil, à moins qu'une disposition légale impérative n'y fasse obstacle

A ERBRE a ANSOU le 2-04-2021

Fait en deux exemplaires originaux,
Dont un remis à chacune des parties.

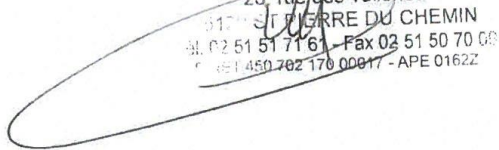
Pour la Société : BARBOT Stéphane
Représenté par : BARBOT Stéphane

Lu et approuvé



Pour La Coopérative l'Eveil
Représentée par le Directeur : M LECOEUR Ludovic

Lu et approuvé
COOPERATIVE L'EVEIL
26 rue des Tuileries
91700 ST PIERRE DU CHEMIN
Tel 02 51 51 71 61 - Fax 02 51 50 70 00
Siret 450 702 170 00017 - APE 0162Z



(Faire précéder les signatures de la mention « lu et approuvé »).